

## À tous les producteurs et transformateurs artisans

### Information sur le formulaire d'adhésion de l'entreprise agricole aux réseaux Agriconseils

Depuis peu, un formulaire d'adhésion au réseau Agriconseils est disponible et permet à tous les producteurs agricoles et transformateurs artisans de vérifier leur admissibilité aux statuts relève ou démarrage. Ces statuts permettent de bonifier l'ensemble des services-conseils à 85 % et d'augmenter l'enveloppe d'aide financière à 40 000 \$.

Si vous ne vous qualifiez pas aux statuts relève ou démarrage, complétez seulement les sections 1 et 10 du formulaire.

Si vous croyez vous qualifier aux statuts relève ou démarrage, **voici les critères d'admissibilité :**

#### **STATUT DÉMARRAGE**

- Être âgé d'au moins 18 ans (pas de maximum);
- Avoir un projet de démarrage d'une entreprise agricole ou de transformation alimentaire artisanale ou posséder et exploiter une entreprise agricole ou de transformation alimentaire depuis moins de cinq (5) ans.

Pour ce faire, complétez les sections 1-8-10 du formulaire.

#### **STATUT RELÈVE**

- Être âgé d'au moins 18 ans et de moins de 40 ans;
- Détenir au moins 20 % des parts votantes d'une entreprise agricole;
- Détenir une formation pertinente;
- Avoir un minimum d'un an d'expérience pertinente dans le milieu.

**À noter que c'est la personne qui est qualifiée et non l'entreprise. Un seul membre de l'entreprise suffit.**

Complétez tout le formulaire et ne pas oublier les preuves demandées.

Afin de qualifier la relève, il existe deux méthodes :

#### **Méthode 1 (si vous avez déjà reçu une aide financière à la relève)**

- Formulaire d'adhésion complété et signé;
- Une preuve d'âge (copie du permis de conduire ou de la carte d'assurance-maladie);
- Confirmation d'aide financière pour la relève émise par :
  - La Financière agricole (FADQ) (prime à l'établissement, subvention au démarrage);

**ou**

- Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), notamment pour les programmes Prime-Vert 2018-2023 et Territoire : Relève, entrepreneuriat et entreprise de petite taille.

**ou**

#### **Méthode 2 (si vous n'avez jamais reçu d'aide financière à la relève)**

- Formulaire d'adhésion complété et signé;
- Copie du dernier diplôme d'étude ou une attestation d'étude;
- Une preuve d'âge (copie du permis de conduire ou de la carte d'assurance-maladie);
- La répartition des actions ou des parts, soit avec la déclaration signée d'un professionnel à même le formulaire - section 5, (conseiller en gestion, notaire, comptable) soit avec un extrait du livre des minutes de l'entreprise présentant la répartition des parts.

Vous devez fournir l'ensemble des documents demandés et les faire parvenir à votre conseiller.